des Pensions et de la Santé nationale. Les analyses courantes s'étendent aux cas de maladie vénérienne signalés. Une formule uniforme est employée par toutes les provinces.

Le tableau 42 donne le nombre des cas de maladies transmissibles signalés au Bureau fédéral de la statistique par les ministères provinciaux de la Santé en 1950. La déclaration de deux maladies, la dysenterie et la rubéole, n'étant pas obligatoire dans toutes les provinces, leur total national appelle des réserves.

42.—Cas de certaines maladies transmissibles déclarés par les ministères provinciaux de la Santé. 1950

(Sauf les territoires)

Varicelle	TN. 41 13	ÎPÉ.	NÉ. 1,418 11 2 - 2 - 1,464		8,756		1			CB. 5,004 63 191	42 75
Diphtérie. Dysenteriel amibienne. bacillaire. Encéphalite (infectieuse). Influenza (épidémique). Rougeole.	13 		11 - 2 - 2	94 18 —	215 239	55 187 ² 8	16 132 1		15	63	42 75
Rougeole	— 68	_			2	16	131 5	6 12		189 1	74 4
Méningite (méningococ- cique) Oreillons	2 86	=	13 2,488	15			182 1,640 17 619	14	1,683 12 5,350	460 5,658 15 8,642	19
Poliomyélite (épidémique) Rubéole ³ Scarlatine Fuberculose pulmonaire	3 10 133 624 613	- 67 - 86 78 8	17 1,450 108 282 276	15 38 76 763 747 16	470 2,802		35	5374		869	37,91 8,78 12,43
Fièvre typhoïde et para- thyphoïde Fièvre ondulante Maladies vénériennes Syphilis Blennorragie Autres	- 12 495 187 308 - 71		61 813 813 500	26 678 265 413	7,028 2,782	56 3,958 1,137	10 32 1,495 225 1,267	8	15 13 2,147 <i>165</i> 1,981	153 22 4,234 572 8,658	22, 22 6, 09

¹ Non déclarable au Nouveau-Brunswick.
 ² Comprend un cas dont le type n'est pas indiqué.
 ² Déclaration non obligatoire au Nouveau-Brunswick et au Manitoba.
 ⁴ Comprend 35 cas dont le type n'est pas indiqué.
 ⁵ Distinction n'est pas faite du type.